FAITS DIVERS

1,500,000 FRANCS. — Nous avons renoncé hier succinctement le vol commis au préjudice de MM. Dolfus, Mieg et Cie, banquiers, rue Saint-Fiacre, n° 8, à Paris. Voici des détails complémentaires sur cette affaire.

Le principal associé, M. Emile Doerr, demeurant à Stuggard, était entré comme employé chez M. Dolfus, à l'âge de vingt ans. Il a aujourd'hui trente-neuf ans, et il est caissier avec des appointements qui lui permettaient de vivre largement. Il avait une maison de campagne à Ermont où il menait grand train, et ne regardant pas à la dépense. Il avait trois domestiques.

Dans le courant du mois d'avril, M. Siegel, directeur de la maison de Mulhouse, ayant des soupçons sur la fidélité de M. Doerr, prévint son patron. Le vieux moyen employé en pareil cas pour découvrir le coupable, et qui réussit toujours, fut mis en pratique.

Au commencement du mois de mai, M. Macé, chef de la sûreté, chargeait un de ses agents du rôle difficile qu'il devait jouer. Entré comme employé dans la maison Dolfus cet agent ne tarda pas à découvrir les bonnes grâces du caissier ; il était, disait-il, fils de famille et très riche, pour quelques sottises, son père lui avait coupé les vivres ; mais un jour, il serait à la tête d'une brillante fortune.

Un quelques jours, il devint l'ami, le confident, l'*alter ego* de M. Doerr, qui l'emmena à sa campagne, à Ermont. Ils ne se quittaient plus, et aucune partie fine n'avait lieu sans son matis.

Aujourd'hui il est la certitude que M. Doerr falsifiait les écritures et tripotait à la Bourse ; il sut à rechercher les complices. La chose fut facile par suite d'une querelle qui éclata il y a quinze jours entre M. Doerr et M. de Sieur Courtaux, ancien notaire, au sujet d'un fait relatif à leur complicité. Courtaux, furieux, menaça de dénoncer le caissier.

L'agent intervint alors et ramena l'accord entre les deux filous. Il savait ce qui était nécessaire à l'instruction.

Il savait plusieurs années que Doerr volait son patron ; on a trouvé des traces de manœuvres frauduleuses remontant à huit ans.

Disons tout de suite qu'aucun des complices de Doerr n'appartient au personnel de la maison Dolfus. Doerr, à l'aide des manœuvres usitées en pareil cas, détournait des sommes considérables, et était arrivé à ne pouvoir reculer, car la bande qui l'exploitait lui-même, bande composée d'hommes d'affaires et de financiers véreux, ne le lâchait pas plus que le chien de chasse ne lâche le gibier.

Doerr a été arrêté à son domicile, 9, rue du Conservatoire. Il a avoué que son premier détournement se montait à 80,000 francs. Comptant sur l'indulgence de son patron, il allait, dit-il, avouer sa faute, mais un besoin d'argent l'en avait empêché, et il avait continué à puiser dans la caisse de cette maison dont la fortune ne s'élève pas à moins de 60 millions.

La somme détournée par lui se monte aujourd'hui à *un million neuf cent mille francs.*

Nous avons dit que quatre arrestations avaient été faites hier. Le sieur Courtaux a été arrêté et maintenu. Quant aux deux autres, M. B... et M. T... arrêtés également, ils ont été remis en liberté provisoire. M. Doerr, qui a fini par avouer toute la vérité, a été dirigé sur la prison de Mazas, ainsi que son complice Courtaux.

— Le ministre de l'instruction publique vient d'instituer une commission chargée d'élaborer un projet d'école nationale mixte d'enseignement primaire supérieur et professionnel à établir conformément aux dispositions de la loi du 11 décembre 1880. Cette commission est présidée par M. Tolain, membre du conseil supérieur de l'enseignement technique.

— On nous assure, dit le *Napoléon*, que Victor Hugo a envoyé un exemplaire de son dernier ouvrage les *Quatre Vents de l'Esprit*, à M. Gambetta, avec deux vers écrits par le Maître sur la couverture.

Voici ces deux vers, extraits d'une satire du livre :

Quant au vil parvenu, marchant sur tous les [fronts,
Ecrase un peuple, avec des pieds jadis sans [bottes.

Signé : VICTOR HUGO.

— M. Henri de Parville signale aux personnes d'une inaltérable gravité un procédé nouveau pour se mettre en gaîté. Outre le café, dont les réjouissants effets sont connus de tous, on avait déjà le protoxyde d'azote, dont l'aspiration provoque d'irrésistibles accès d'hilarité chez la plupart des personnes ; mais ce gaz est anesthésique, et, par conséquent, il présente des inconvénients sinon des dangers.

Tout autre est, paraît-il, le procédé de M. Luton :

« M. le docteur Luton soignait dans l'infirmerie de la maison de retraite de Reims une femme de soixante-deux ans, atteinte d'une arthrite suraiguë du genou droit ; il lui avait fait administrer de la teinture d'ergot de seigle. Pour renforcer l'action du premier médicament, il eut l'idée d'adjoindre une certaine quantité de phosphate de soude qui, pour l'auteur, remplace très avantageusement les préparations phosphorées plus ou moins vantées. Le malade prit ainsi dans un quart de verre d'eau sucrée une cuillerée à café de teinture d'ergot de seigle et une cuillerée à bouche d'une solution de phosphate de soude au dixième. Il était à peine passé trois quarts d'heure lorsque, tout à coup, un éclat de rire sonore retentit dans l'espace il venait de se produire chez la malade un accès de fou rire. Elle rit ainsi une heure durant. Ce rire continu semblait s'associer à des pensées gaies et trahir une sorte d'ivresse. Après l'explosion de gaîté, la bonne humeur et l'entrain persistèrent plus d'une demi-heure. »

Le lendemain, le docteur Luton renouvela l'épreuve et obtint les mêmes résultats.

Il expérimenta ensuite sur huit femmes ou jeunes filles qui, toutes, se prirent à rire follement.

Voilà un procédé qu'on ne saurait trop recommander aux directeurs de certains théâtres, désireux de chauffer le succès d'une pièce insuffisamment divertissante.

Il paraît que le pain de seigle, lui aussi, a des propriétés exhilarantes.

On devrait bien en servir dans les repas officiels !

— Si misérable qu'elle soit, la fin d'un avare inspire souvent autant de répugnance que de pitié ; et ce n'est pas l'histoire suivante qui nous fera changer d'avis :

Le sieur R..., âgé de 56 ans et docteur sur métaux, occupait depuis la guerre un petit logement composé de deux pièces, au n° 61 du boulevard Ménilmontant.

Il vivait seul, enfermé chez lui et ne mêlant personne à ses affaires. Aussi s'inquiétait-on assez peu de ce voisin taciturne.

Toutefois, un propriétaire, qui ne l'avait pas aperçu depuis le 15 janvier dernier, se décidat à se mettre à la recherche du sieur R... Il arrivait parfois à ce dernier d'aller passer un temps plus ou moins long chez des parents qui habitent Angers : le propriétaire, pensant que son locataire était à Angers, écrivit aux parents en question. On lui répondit que R... n'avait point paru.

M. Barbu, commissaire de police du quartier, fut alors prévenu, et, hier, il se faisait ouvrir la porte du logement occupé par R.

Il ne pénétrait à peine dans l'entrée, qu'il se trouva suffoqué par une odeur putride emplissant les deux pièces. Dans la chambre à coucher, sur un misérable grabat, se trouvait le cadavre de R. dans un état de décomposition repoussante. La mort de ce malheureux remonte à plus d'un mois.

Mais quelle ne fut pas la surprise des assistants lorsqu'en faisant l'inspection des quelques meubles de l'endroit, on découvrit dans la paillasse sur laquelle gisait le cadavre, toute une série de titres au porteur de la Ville de Paris, d'obligations des chemins de fer ainsi qu'une somme de 13,600 fr. en pièces de 5 francs d'argent. La valeur de cette trouvaille se monte à 25,000 francs environ.

Après avoir vécu de privations continuelles au milieu d'un isolement voulu et soupçonneux, R. avait voulu mourir sur son petit trésor. Quelle fin d'Harpagon

— L'idée émise par M. Wilfrid de Fonvielle, pour une entente internationale en vue d'assurer la sécurité des câbles sous-marins en temps de paix et leur neutralisation en temps de guerre, a généralement été bien accueillie

Il y a là un intérêt public qui mérite l'attention des hommes d'Etat, et l'on pense que le congrès d'électricité, qui doit prochainement se réunir, ne laissera pas échapper l'occasion sans émettre un vœu pour que les gouvernements s'entendent à cet égard.

— On écrit d'Epsom, 3 juin.

« Les Oaks viennent d'être courus.

« *Thébais* est arrivé première, *Lucy-Glitters* était deuxième, et *Mira* troisième.»

— On écrit d'Alençon, 2 juin. — « Deux charpentiers du Val-Saunier, le père et le fils, les sieurs Hurel, s'amusaient à tirer à la cible avec un fusil de chasse, lorsqu'un accident terrible se produisit.

« Les deux hommmes s'étaient placés dans un petit chemin, et le fils avait disposé sur un talus un contrevent qui servait de point de mire.

« Après avoir tiré, Hurel père passa l'arme à son fils et se mit l'abri.

« Hurel fils lâcha son premier coup de feu et il s'écria joyeux ;

« — J'ai touché.

« Le père courait pour constater le fait ; mais une seconde détonation retentit, et le malheureux vieillard roula foudroyé.

« Le fils prétend qu'il devait tirer ses deux coups de fusil sans interruption ; la victime croyait le contraire.

« Le parricide par imprudence est arrêté. »

— Le chasseur Pugivel, du 10e régiment, en garnison à Vendôme, était conduit à la prison du corps, quand, trompant la vigilance de ses gardiens, il s'enfuit dans la direction du Loir, qui coule au bas du quartier, et se jeta dans l'eau tête baissée, voulant, dit-il en finir.

Des recherches furent immédiatement commencées mais le malheureux avait disparu sous les herbes du bord.

Ce n'est qu'après un long travail que l'on put retrouver son cadavre.

Monument du Prince Louis Napoléon

Le monument destiné à la mémoire du prince Louis Napoléon vient d'être érigé à Windsor dans l'église du château C'est la reine Victoria elle-même qui a choisi l'emplacement dans la chapelle de St-Georges.

A la base du monument, on lit l'inscription suivante :

Napoleoni
Ludovico Eugenio Johanni Josepho
Napoleonis III Francorum Imperatoris
et Eugenia Imperatricis
Filio unico
Amici longentes hoc monumentum posuerunt
Natus Martii XVI MDCCCLVI, oblit Junii
MDCCCLXXIX

De l'autre côté du monument se trouve l'inscription suivante :

Juvenum desideratissimum
In Beilo Africano
Nostrorum commilitonem occisum
Inde ad sepulchrum partis deportatum
Regina Victoria
Insancto hoc Regum domicilio funebri marmore
Representatum
Hospitem tanquam suam amplectitur

Sur le côté droit se trouve cet extrait du testament du Prince :

Je mourrai avec un sentiment de profonde gratitude pour Sa Majesté la Reine d'Angleterre, pour toute la Famille Royale, et pour le pays où j'ai reçu pendant huit ans une si cordiale hospitalité (*Testament du prince Impérial, 26 janvier 1879*).

La tablette de gauche contient la prière écrite par le Prince et qui fut trouvée après sa mort.

JEUX D'ESPRIT

***

La femme d'un haut fonctionnaire, largement rétribué, disait hier à Guibollard, qui le complimentait de sa situation :

— Oui, je suis quelque chose, par mon mari. Mais s'il mourait, que serais-je ?

Guibollard, après avoir longuement réfléchi :

— Vous seriez... veuve !

***

M. D... reçoit hier une carte postale portant ces simples mots :

« *Vous êtes une vieille bête.* »

Après avoir bien examiné l'écriture, il croit la reconnaître comme étant celle d'une personne de sa connaissance.

Furieux, il se rend chez *l'ami* pour lui faire une scène :

— C'est vous qui m'avez envoyé cette carte?

— Y songez-vous, cher ami ? Ce n'est pas mon écriture, je vous le jure.

— *Cependant, je croyais bien...* mais alors...

— Dame ! écoutez donc, après tout, il n'y a pas que moi qui vous connaisse.

***

Dans un magasin de lingerie, une femme de robuste encolure n'en finissait pas de choisir parmi les camisoles à sa taille.

— Pas assez résistant, tout ça, disait-elle à chaque modèle qui lui passait les mains.

— Alors, conclut le commis exaspéré, je ne vois pour madame que les camisoles de force !...

***

En police correctionnelle :

Une dame mûre est citée comme témoin.

Le président. — Votre âge.

La dame (avec hésitation). — Trente-neuf ans.

Le président (avec bienveillance). — Voyons, madame, un peu de courage. Complétez.

***

On lit dans la *Chronique* de Bruxelles :

Le document dont suit le texte fidèle, un « ordre journalier » daté du 20 mai, a été notifié par les voies ordinaires à un régiment de la garnison de Gand. Ce document est tout ce qu'il y a de plus authentique :

ORDRE JOURNALIER

Gand, le 20 mai 1881.

4. Il est défendu de porter les cheveux à la Capoul, ce qui est une *coiffure de fille.*

5. Les militaires portant la barbe doivent la tailler et la soigner convenablement ; c'est compromettre la dignité de l'uniforme que de laisser croître une barbe affectant la forme du *collier poilu de l'orang-outang.*

Le colonel commandant
S. VERBRUGGHE.

***

Inconvénients de la puissance et de la gloire! Le correspondant du *Temps* annonce à l'Europe que M. Gambetta a voulu s'égarer dans la campagne, soit pour jouir un peu de la vue du paysage, soit pour un tout autre motif; mais la foule enthousiaste qui entourait le grand homme ne lui a pas permis cette légère distraction ; il a dû rentrer à Cahors tel qu'il en était sorti ou à peu près.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Loi ayant pour objet la péremption décennale des saisies immobilières transcrites, non suivies d'adjudication

Décret portant nomination du directeur du personnel au ministère de la justice.

Décret nommant un grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Décision contenant la nomination du commandant de l'aviso de flottille à hélice le *Loyalty.*

Exequatur accordé à un consul étranger.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Télégramme adressé de Tunisie au ministre de la guerre.

Nouvelles et correspondances étrangères.

Dépêches Télégraphiques
(*Service particulier*)

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

M. le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :

Général Forgemol à guerre.

Béja, 2 juin, 10 h. 35, soir.

Hier 1er juin, la brigade Galland a poussé les travaux de route jusqu'au delà de l'Oued-Zain, et les trois brigades réunies ont fait simultanément un grand fourrage sur le territoire des Ouled-Yahia, où beaucoup de récoltes et de gourbis ont été détruits.

Une colonne volante lancée à la poursuite des Ouled Yahia et de leurs troupeaux, qu'ils cherchaient à pousser chez les Ouchetata et les Nefza, les a déterminés à venir traiter à l'aman au camp du général Delebecque.

Ce dernier m'annonce que les Mekna sont entièrement soumis.

La brigade Logerot a été retenue à son camp de Sidi-Karfat par suite de pluies torrentielles.

Une petite tribu, les Fetuassi, a fait soumission et commence la remise de ses armes.

Le général de Brem est campé sur l'Oued-Kessop et sera demain à Béja.

Rien à signaler de la brigade Gaume, ni du Kef, ni de Tabarca.

M. le ministre résident me demande de régler avec les Mogodi la question du remboursement de la cargaison du *Saxion*, pillé à la côte entre le cap Serrat et Bizerte ; ce remboursement leur sera imposé comme une des conditions de l'aman.

Je pars demain pour rejoindre la brigade Logerot à Sidi-Karfat. Je prends des mesures pour communiquer sans retard avec Béja.

Tunis, 3 juin, soir.

Le général Bréard, avec la moitié d'une brigade, a quitté Djedeida.

Il va occuper une position entre Béja et Mateur.

L'Etat sanitaire.

Le ministère de la guerre vient de recevoir le mouvement officiel des malades du corps expéditionnaire de Tunisie pendant la période du 20 au 25 mai. Cette situation donne de précieux renseignements sur l'état sanitaire de nos troupes, que l'on estime à juste titre très satisfaisant, car le nombre des fiévreux et des blessés atteint à peine la proportion de 1 0/0 de l'effectif, en comprenant même dans le total les malades de la brigade la plus éprouvée, celle du général de Brem.

Aucun décès n'est signalé pendant la même période.

Le même document fait connaître que le nombre de places actuellement disponibles dans les hôpitaux de la province de Constantine, sans parler des ambulances actives, de celles qui ont été établies au delà de la frontière à Tunis par exemple, est de 1,540.

Le corps expéditionnaire se trouve donc dans les meilleures conditions pour affronter les grandes chaleurs qui vont commencer à se faire sentir.

La commission du budget

Une seule commission était convoquée hier à la Chambre, c'est celle du budget qui s'est réunie pour entendre le rapport général de M. Rouvier.

Ce rapport conclut au dégrèvement de l'impôt sur le papier pour 16 millions et à l'application de 22 millions de l'excédent encore disponible au payement par l'Etat des 4 centimes additionnels imposés aux communes pour la gratuité de l'enseignement primaire.

Ce rapport sera déposé demain sur le bureau de la Chambre.

Le gouvernement demandera que la discussion du budget soit fixée à jeudi prochain.

M. Anatole de la Forge, le nouveau député du IXe arrondissement de Paris, vient d'adresser la circulaire suivante à ses électeurs :

Mes chers concitoyens,

Vous me faites le grand honneur de m'appeler à succéder, comme député du 9e arrondissement, au libérateur du territoire, M. Thiers; au républicain le plus respecté de France, M. Grévy; au candidat de l'indignation universelle contre l'ordre moral, M. Emile de Girardin.

Je vous remercie.

Vous avez affirmé, par vos suffrages, la République libérale, indépendante et progressive.

Nos adversaires politiques attendaient de vous la préface des élections générales : vos bulletins viennent de la donner.

ANATOLE DE LA FORGE.

Le scrutin de liste au Sénat

Paris, 4 juin, 8 h. m.

Plusieurs journaux assurent que l'état des esprits au Sénat est devenu meilleur pour le scrutin de liste.

9 heures.

M. Gambetta vient d'avoir un entretien avec le président du Sénat à propos du scrutin de liste.

M. Gambetta espérait que M. Léon Say ferait agir son influence, en faveur du scrutin de liste, mais M. Léon Say lui a fait entendre qu'il lui était impossible de diriger le vote.

Il est résolu à suivre les sentiments des Sénateurs, ce qui lui assure sa réélection à la présidence.

M. Gambetta est sorti vivement contrarié de cet entretien.

Lettre au prince Napoléon

Le *Gaulois* publie la lettre de M. Robert Mitchell au prince Napoléon :

Le député de La Réole atteste que le prince Napoléon accepte comme lui la Revision, sans arrière pensée, sans restriction, et qu'il tient pour légitime la Constitution. Mais il lui reproche sa confiance absolue au Parlement républicain dans cette question de la Révision. Il déplore, en outre, qu'il n'ait pas usé de sa grande influence en Italie dans la question tunisienne et même de s'être associé, dans son journal, à la politique anti-française.

Il termine en ces termes :

« L'appel au peuple, pour vous et les vôtres, Monseigneur, c'est uniquement l'élection du prince Jérôme, Napoléon à la présidence de la République.

» Pour moi, c'est avant tout le triomphe du grand principe de la Souveraineté nationale, et je suis tout prêt à sacrifier les espérances de Votre Altesse aux intérêts du suffrage universel.

» Voilà pourquoi nous ne pouvons faire route ensemble ; voilà pourquoi je me sépare définitivement de Votre Altesse. »

Nouvelles d'Allemagne

Berlin, 2 juin, 9 h. 50 soir.

Le Reichstag a repoussé aujourd'hui le principe de l'intervention décennale de l'Etat dans les assurances ouvrières. Trente-neuf ultra-conservateurs seulement et sept socialistes ont voté pour l'amendement Kleitz-Retzow, qui proposait, comme expérience à faire, l'intervention simplement temporaire de l'Etat. Au cours des débats, la politique socialiste du chancelier a été l'objet de vives critiques de la part de MM. Bamberger, Richter, etc. La *Gazette de Voss* compare ce matin cette politique à celle de Napoléon III. Suivant le député socialiste Hasenclever, le christianisme pratiqué du prince ressemblerait à celui de saint Crépin, qui prend à Pierre son nuir pour faire à Paul des souliers. M. Hasenclever s'accorde modérément pourtant de la participation nécessaire de l'Etat ; mais il la voudrait universelle.

Les divers partis se préparent activement aux élections. A la dernière réunion des libéraux sécessionnistes, l'historien Mommsen a parlé en termes caractéristiques : « Pas de programme exclusif, a-t-il dit ; un même danger menace tous les partis libéraux ; qu'ils s'unissent donc tous pour le salut commun, et que sans distinction de nuances ceux-là soient élus qui s'engagent à défendre résolûment le régime constitutionnel libéral contre la réaction absolutiste et le gouvernement personnel. »

La situation en Russie.

La *Gazette de Francfort* publie la dépêche suivante de Saint-Pétersbourg, 31 mai :

La Douma (conseil municipal) a discuté dans sa séance d'hier, la motion d'envoyer une adresse au général Loris Mélikof et de lui conférer la bourgeoisie d'honneur. Le comte Lobrinski, qui vient d'être élu, s'est opposé à ces manifestations et a vivement critiqué l'administration du général Mélikof. Celui-ci, a-t-il dit, a eu deux politiques, l'une étrangère, l'autre intérieure.

Sa politique étrangère est irréprochable ; quant à sa politique intérieure, elle n'a consisté qu'à empêcher la société d'aviser aux mesures de répression nécessaires, et les conséquences ont été les menées révolutionnaires auxquelles a succombé l'empereur

Le préfet de la ville, M. de Hoff, a défendu le général Mélikof. La Douma a décidé par 140 voix contre 35 d'envoyer une adresse au général, mais de ne pas lui accorder le droit de bourgeoisie.

A une heure de la nuit, la censure a interdit de reproduire le compte-rendu de la séance de la Douma.

Au Parlement anglais

Londres, 3 juin.

Chambre des Communes. — Un incident assez vif se produit :

M. O'Connor ayant employé le mot « mensongères, » relativement aux affirmations de M. Tottenham, le Speaker lui ordonne de retirer ce mot.

Peu de temps après, M. James O'Kelly demande s'il n'y a aucun moyen de protéger les députés contre les accusations calomnieuses et mensongères.

Le Speaker, à la suite de cet incident, croit devoir être obligé de *nommer* M. O'Kelly.

M. Gladstone demande alors que M. O'Kelly soit suspendu pendant le reste de la séance.

Cette motion est adoptée par 188 voix contre 14. M. O'Kelly se retire de la salle.

M. Parnell annonce qu'il présentera vendredi prochain la motion suivante :

« La suspension de M. O'Kelly n'est pas justifiée par les exemples que fournit la tradition parlementaire. »

M. Gladstone demande que la Chambre s'ajourne jusqu'au 9 juin.

M. Gorst et lord Churchill se plaignent que la Chambre manque de renseignements sur les affaires du Transwaal et sur l'état de l'Irlande. Ils demandent à être renseignés avant de consentir à l'ajournement.

M. Gladstone déclare que le gouvernement, en Irlande, a adopté hier des mesures vigoureuses pour mettre fin aux désordres.

Sir Stafford Northcote se dit peu satisfait de ses explications, qu'il estime propres à augmenter les craintes du pays relativement à l'Irlande; ces craintes ont pour cause l'absence de M. Forster et certains bruits alarmants. Mais le plus grand danger, c'est la faiblesse et l'incertitude du gouvernement.

Sir Vernon Harcourt repousse ces accusations. Il croit que sir Stafford Northcote cherche à créer des incertitudes, dans le but d'augmenter les difficultés de la situation et de la rendre plus grave.

L'ajournement de la Chambre est ensuite adopté sans scrutin.

La discussion des articles du bill agraire irlandais est ensuite reprise.

Londres, 3 juin, 9 h., soir.

Chambre des Communes. — La Chambre s'est ajournée aujourd'hui jusqu'au 9 courant.

M. Gladstone, répondant à M. Churchill, annonce que le Cabinet a adopté aujourd'hui même des mesures vigoureuses pour réprimer les désordres en Irlande.

M. Northcote n'est pas satisfait des explications que vient de donner le président du Conseil. Il blâme la faiblesse et l'incertitude montrées par le gouvernement.

M. Harcourt reproche, en réponse, à M. Northcote de chercher à augmenter les inquiétudes et à accroître les difficultés de la situation.

Traité de commerce anglo-français

Londres, 3 juin.

La commission anglo-française pour le traité de commerce s'est encore réunie aujourd'hui. Elle a fixé sa prochaine séance à jeudi.

En attendant, M. Challemel-Lacour a écrit au gouvernement français pour connaître ses vues sur les points déjà discutés par la commission.

DERNIÈRE HEURE

L'extradition

Vienne, 4 juin, 3 h. 20 soir.

On assure ici que des pourparlers sont engagés entre la Russie et la France pour la conclusion d'un traité d'extradition.

Il paraît aussi que des négociations sont entamées pour le même objet entre l'Allemagne et la France, afin de remplacer les anciennes conventions par de nouvelles.

Grand incendie à Londres

Londres, 4 mai, 3 h. 35 soir.

Trente maisons, dont plusieurs écoles et ateliers ont été incendiées ce matin.

L'agitation féniane

Londres, 4 mai, 2 h. 55 soir.

Le *Times* dit que les officiers permissionnaires dont les garnisons sont en Irlande ont reçu ordre de rejoindre leur régiment.

SÉNAT
(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 4 juin

PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY

La Séance est ouverte à deux heures.

Le sénat reprend la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à rendre l'enseignement pritaire obligatoire.

M. RIBIÈRE, rapporteur, explique l'opportunité de la loi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 4 juin

Présidence de M. FLOQUET

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs sont très agités, on s'entretient beaucoup du rapport de M. Waddington sur le scrutin de liste.

M. Gambetta est très furieux, dit-on, des arguments employés par le rapporteur.

On assure que M. Waddington a eu hier un entretien secret avec M. Fourneret, secrétaire particulier de M. Grévy.

LA SÉANCE

A 2 heures, la Chambre entre en séance et adopte divers projets d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle ensuite la 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la société anonyme des houillères d'Epinac et relative au chemin de fer d'Epinac à Velars.

Ce projet est approuvé.

M. BEAUQUIER propose l'adoption de diverses modifications au reglement de la Chambre et demande l'urgence de la discussion.

L'urgence est repoussée.

La suite de l'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi tendant à accorder des allocations et des suppléments de pensions aux anciens militaires et marins et à leurs veuves, retraités sous les régimes antérieurs à celui de juillet 1881 et 1853.

M. PAUL CASIMIR PÉRIER demande l'urgence de la discussion.

L'urgence est déclarée.

Bulletin du Commerce

Ventes publiques de laines à Tourcoing et à Roubaix.

Résultats des ventes publiques de blousses, déchets, cardes et peignées qui ont eu lieu lundi à Tourcoing et hier à Roubaix : en général moins satisfaisant que celui des dernières ventes ; les acheteurs étaient peu nombreux et apportaient peu d'empressement à faire des offres ; aussi les prix payés témoignent d'une certaine faiblesse et se ressentent du mauvais état des affaires.

Le Havre, 3 juin.

Cotons (clôture) : Bonne demande, prix en hausse.

Ventes de la journée 1,700 b.

On cote très ordin. Louisiane disp. 74 à 75 ; s/août 72, s/août-oct. 72,50 les 50 kil.

Cotons (Clôture du marché) : Ventes de la journée 12,000 balles dont 2,000 pour la spéculation et l'exportation et 10,000 pour la consommation.

Marché ferme. Américains en hausse de 1/16.

Importations 10,000 b.

Manchester, 3 juin.

Cotons filés et tissés fermes.

RAPPORT HEBDOMADAIRE

Liverpool, le 3 juin.

Ventes générales de la semaine			59,000 b.
Dont pour la spéculation			6,000 »
Dont pour l'exportation			3,000 »
Dont pour la consommation			50,000 »
Importations de la semaine			44,000 »
Stock de ce jour			902,000 »
On cote : Middling Upl.	6 1/16	New-Orl.	6 1/8
Egyptien	6 1/4	Broach » »	Oomra. 4 1/8
Smyrne » »		Peraam. 6 1/4	Kurrach. 6 3/8
Dholleah 3 »/»		Macéio 6 1/4	Bahia » »
Bengale 3 15/16		deniers la livre anglaise.	

PRODUITS DIVERS

Anvers, le 3 juin.

Froments : Calmes, prix faibles.

Seigles négligés.

Pétrole. Tendance ferme.

Disponible 19,00, courant 19,00, juillet 19,25, septembre 00, 4 derniers, 20,50.

Sucre. Tendance calme.

Disponible 59.

3 d'oct. 52.60.

Cafés : Fermes. On a vendu 1643 sacs Santos de 30 à 32 1/4 cents le 1/2 k. acq.

Amsterdam, 3 juin.

Cafés en hausse. On cote Java bon ordinaire 37 cents le 1/2 kil. acq.

Sucres très fermes. On cote Java n° 12, 31 fl. les 100 kil.

Cours commerciaux du marché de Paris

Paris, 4 juin 1881.

HUILE DE COLZA (100 k., fut com., esc. 1 0/0)			
Courant	75 75	à	.. ..
Juillet	75 25	à	.. ..
Juillet-août	75 50	à	.. ..
Quatre derniers	76 50	à	.. ..
HUILE DE LIN			
Courant	64 50	à	.. ..
Juillet	65 ..	à	.. ..
Juillet-août	65 25	à	.. ..
Quatre derniers	66 25	à	.. ..
SPITITUEUX (1re qual., l'h. 86°, fut c., esc. 1 0/0)			
Courant	63 25	à	.. ..
Juillet	63 ..	à	.. ..
Juil et-Août	63 ..	à	.. ..
Quatre derniers	60 50	à	.. ..
SUCRES 8/9° RACCHARIMETRIQUES (100 k.)			
N° 10/13 courant	61 25	à	61 50
SUCRES N° 3 BLANCS			
Courant	72 60	à	.. ..
Juillet	73 10	à	.. ..
Juillet-août	73 25	à	.. ..
Quatre d'octobre	68 75	à	.. ..
SUCRES RAFFINÉS			
Disponible	113 50	à	114 ..
FARINES 8 MARQUES (159 k., t. c., esc. 1/2)			
Courant	64 ..	à	.. ..
Juillet	63 ..	à	.. ..
Juillet-août	62 30	à	.. ..
Quatre derniers	59 10	à	.. ..
MARQUE CORBEIL (159 k.)	65 ..	à	.. ..
BLÉS (77/75 k., sans escompte comptant)			
Courant	28 50	à	.. ..
Juillet	28 40	à	.. ..
Juillet-août	28 10	à	.. ..
Quatre derniers	27 25	à	.. ..
SIGLES (70/72 k., sans escompte, au comp.			
Courant	22 25	à	.. ..
Juillet	21 25	à	.. ..
Juillet-août	21 ..	à	.. ..
Quatre derniers	19 75	à	.. ..

COURS DES SUCRES ET DU 3/6 DE LILLE du 4 juin 1881

SUCRES	cours offic.	Cours comm.	Offert.	Demandé
Sucre ind. 88 degrés.	60 ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — n° 7 à 9..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— en pain, ck. net	118 ..	.. ..	.. ..	.. ..
Sucre numéro 3.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— indigène n° 3...	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
3/6 betteraves dispon.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— courant.....	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Grains disponibles ..	64 ..	.. ..	.. ..	.. ..
— fin 1re q. dispon.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — courant	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— Mélasse dispon..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— à livrer, 4 premiers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 janvier.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 d'été..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — 4 derniers	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
— — prochain.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..

MARCHÉ AUX HUILES DE LILLE

Cours précédents.

	Huiles l'hectolitre		Graines l'hectolitre		Tourteaux les 100 k.	
Colza	56 50	..	18 ..	22	17 25	18 ..
— esp. n. q.	72 50	..	.. ..	..	.. ..	.. 50
Rill. b. gott.	.. ..	..	33 ..	35	.. ..	.. ..
— rousse.	.. ..	..	.. ..	..	.. ..	.. ..
Cameline	61 ..	..	16 ..	19	17 ..	17 0
Chanvre	.. ..	..	.. ..	..	15 ..	15 0
Lin du pays..	64 50	..	24 ..	25 50	23 ..	26 0
Lin étranger.	62 ..	..	22 50	24 ..	25 ..	27 5

COURS du 4 juin 1881

Huile de colza	.. ..	à .. ..
Huile épurée pour quinquets	.. ..	.. ..
Lin du pays	63 50	.. ..
Lin étranger	.. ..	.. ..
Caméline	.. ..	.. ..
Chanvre	.. ..	.. ..

CHANGES

Valeurs en négociant à 3 mois

AMSTERDAM-ROTTERDAM

Papier long	Papier court	
207 3/8 à 207 3/8	206 7/8 à 207 1/8	et 4 0/0
ALLEMAGNE		
122 1/8 à 122 3/8	121 7/8 à 122 1/8	et 4 0/0
VIENNE ET TRIESTE		
215 /. à 215 /.	213 /. à 213 /.	et 4 0/0
BARCELONE		
500 /. à 501 /.	500 /. à 501 /.	et 4 0/0
MADRID		
499 /. à 500 /.	499 /. à 500 /.	et 4 0/0
GENOVE ET PORTO		
549 /. à 550 /.	549 /. à 550 /.	et 4 0/0
SAINT-PÉTERSBOURG		
251 1/2 à 252 1/2	252 /. à 253 /.	et 4 0/0
515 /. à 517 /.	515 /. à 516 /.	m. 3 0/0

ITALIE

Avis important

Les annonces judiciaires et légales des cantons de Roubaix et de Lannoy, insérées dans la grande édition du *Journal de Roubaix*, sont reproduites gratuitement dans l'édition du soir et dans la *Gazette de Tourcoing*.

Lettres mortuaires et d'obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — Avis GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

LES PRÉVISIONS concernant l'émission des obligations de la Société des Bitumes et Asphaltes Français ont été pleinement réalisées. Avant l'ouverture officielle de la souscription les demandes dépassaient déjà le nombre de titres dont la Société Française Financière pouvait disposer. C'est un véritable succès pour cet établissement de crédit dont les heureux actionnaires vont voir augmenter leurs dividendes pourtant déjà si élevés. On pense que les bénéfices réalisés pendant l'exercice en cours permettront de distribuer 70 francs par action. Un à compte de 30 francs ayant été payé le 1er février le solde serait de 40 francs par titre à toucher le 1er août. — A cours actuel, les actions de la Société Française Financière représentent un placement à plus de sept pour cent. Depuis dix ans la prospérité de cette institution de crédit ne s'est jamais démentie et le développement constant de ses affaires laisse une perspective de larges profits à répartir à ses actionnaires. 19472 2 juin —1336

AVIS

Nous engageons les personnes soucieuses de leurs intérêts à se renseigner MAISON THIERY AINE et Cie, 26 et 28, Place du Théâtre, 1, 3, et 5, rue des Sept-Sauts, à Lille, pour les prix des vêtements tout faits et sur mesure pour élégance et solidité de tout ce que la maison livre. Assortiments immenses de vêtements en Alpaga, Pacha, Coutil, etc., etc. 19462

PILULES JULES SIMON

de l'Arsenaria Rubra d'Afrique.

MALADIES des VOIES URINAIRES
Gravelle, Goutte, Rhumatismes
CATARRHE Vésical, COLIQUES Hépatiques

Guérison certaine et rapide

Pharm. Jules SIMON, 2, rue de la Lyre